

Le mot du Président

Rétorquer par les faits au discours alarmiste sur l'énergie nucléaire

Les événements sans précédents causés par le tremblement de terre et le tsunami à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi ont donné un nouveau souffle aux militants antinucléaires qui réclament la fermeture des centrales nucléaires à travers le monde. Des semaines de couverture médiatique 24/7 ont fourni de multiples occasions de présenter des images de catastrophe et de désastre, de classer toutes les technologies de réacteur nucléaire comme si elles étaient identiques et de suggérer que la menace de tremblement de terre et de tsunami du Japon est universelle.

Dans un article publié dans le Guardian, le 5 avril 2011, George Monibot, un ancien membre du mouvement antinucléaire, a dénoncé la désinformation véhiculée par le mouvement antinucléaire autour des effets du rayonnement sur la santé humaine. Dans cet article, il cite un débat récent avec Dr Helen Caldicott, l'une des plus ardentes militantes antinucléaire au monde. Monibot précise qu'elle a reçu 21 diplômes honorifiques et une multitude de prix et qu'elle a été nommée pour le prix Nobel de la paix.

Lors du débat, elle a « émis plusieurs déclarations étonnantes sur les dangers du rayonnement », ce qui a poussé Monibot à lui demander ses sources. Dr Caldicott lui a envoyé neuf documents : des articles de journaux, des communiqués de presse et une publicité. Monibot a souligné qu'aucun de ceux-ci n'était des publications scientifiques, et qu'aucun ne citait les sources de ses affirmations. Un des communiqués de presse faisait référence à un rapport rédigé par la U.S. National Academy of Sciences. Après avoir lu le rapport de 423 pages, Monibot affirme qu'il ne soutenait aucune des affirmations de Dr Caldicott et qu'il contredisait même ses déclarations sur les effets du rayonnement sur la santé.

Monibot en vient à la conclusion que « nous avons le devoir de fonder notre jugement sur les meilleures informations disponibles et de s'assurer que les enjeux soient représentés de façon équitable pour éviter de perdre notre temps avec des contes fantastiques. » En fait, Monibot se réfère à un principe clé du code d'éthique que tous les journalistes sont censés respecter.

L'industrie nucléaire en entier s'est engagée à tirer des leçons de ce désastre sans précédents dû à des causes naturelles. Cela ne devrait pas être surprenant si on



considère le dévouement de notre industrie envers la protection de la santé et la sécurité publique et l'environnement. Notre défi est maintenant de nous assurer que le public reste informé des faits. C'est la seule façon d'assurer un soutien continu à l'énergie nucléaire.

Des informations basées sur les faits au sujet du cadre de réglementation canadien du nucléaire, des différences de conception entre les réacteurs CANDU et ceux de la centrale de Fukushima, des conditions géologiques du Canada et de la planification des mesures d'urgence sont offertes par : la Commission canadienne de sûreté nucléaire; Bruce Power; Ontario Power Generation; Énergie nucléaire NB; Hydro-Québec; l'Association nucléaire canadienne et la Société nucléaire canadienne, pour n'en nommer que quelques-unes.

Dans le sillage des événements à Fukushima, l'industrie nucléaire canadienne a réalisé des efforts considérables pour s'assurer que le public et les décideurs canadiens disposent d'informations pertinentes afin de prendre des décisions éclairées. Cela est essentiel pour l'avenir de l'industrie nucléaire canadienne, de classe mondiale, étant donné l'incertitude qui persiste autour de la restructuration d'Énergie atomique du Canada Ltée. C'est également crucial pour une province comme l'Ontario qui dispose de moins en moins d'options énergétiques; pour le Nouveau-Brunswick qui considère maintenant s'appuyer sur une production de gaz naturel émettrice de carbone; et pour l'Alberta et la Saskatchewan qui pourraient réduire leur dépendance aux combustibles fossiles.

Les réacteurs CANDU ont fourni aux canadiens de l'électricité sans émissions de gaz à effet de serre de manière sécuritaire et fiable pendant plus de 47 ans. Partout autour du monde, notre concept de réacteur « sûreté en profondeur » a affiché d'excellents antécédents en matière de sûreté d'exploitation, sur plus de 1 000 années-réacteurs. Nous disposons d'un organisme de réglementation rigoureux, d'une industrie multimilliardaire robuste et d'une main-d'œuvre dévouée. Monibot frappe dans le mille lorsqu'il affirme que « nous devons mettre les choses au clair. »



Hydro-Québec réalisera une analyse coûts-avantages de la centrale nucléaire de Gentilly

L'incident de Fukushima au Japon, les défis rencontrés lors de la réfection des centrales nucléaires au Nouveau-Brunswick et en Corée du Sud ainsi que l'incertitude quant au futur d'ÉACL ont incité les groupes environnementaux à exiger l'abandon de la réfection de Gentilly-2. Le Parti québécois a demandé la fermeture de la centrale. Le 24 mars 2011, Hydro-Québec a annoncé qu'elle réaliserait une analyse coûts-avantages de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 pour le gouvernement du Québec.

En 2010, les bénéfices d'Hydro-Québec ont diminué de plus de 12 pour cent ou 356 millions de dollars, en raison de la réduction de la production et de l'exportation d'électricité causées par les faibles niveaux d'eau à ses centrales hydro-électriques. En août 2008, les coûts de la réfection de Gentilly-2 ont été estimés à 2 milliards de dollars. Cette estimation ne comptait pas les coûts de démantèlement de la centrale qui devraient coûter autour de 1,8 milliard de dollars.

En octobre 2010, la CCSN a annoncé les nouvelles dates d'audiences publiques pour examiner la demande d'Hydro-Québec relativement au renouvellement et à la fusion de ses permis d'exploitation de Gentilly-2 et de son installation de stockage de déchets radioactifs. Ces audiences auront lieu les 13 et 14 avril 2011. Fin décembre 2010, la CCSN a prolongé les permis des deux installations de six mois jusqu'en juin 2011.

Lors des plus récentes audiences à Bécancour, Québec, la CCSN a entendu plus de 80 soumissions. Des soumissions critiques du projet de réfection ont été déposées par Greenpeace Canada, la Fondation David Suzuki, le Regroupement pour la surveillance du nucléaire et le Parti québécois. Lors de la première journée d'audience, un total de huit personnes ont été arrêtées, six au siège montréalais d'Hydro-Québec et deux durant les audiences de la CCSN à Bécancour.

La Commission a aussi entendu les présentations de l'Association nucléaire canadienne, de la division Québécoise de la Société nucléaire canadienne, du Syndicat canadien de la fonction publique, sections locales 957, 1500, 2000 et 4250, de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire.

L'eau lourde circule dans l'Unité 2 de Bruce Power

Bruce Power a joué un rôle actif pour informer le public sur les événements au Japon suite au violent séisme suivi d'un tsunami. Duncan Hawthorne, chef de la direction de Bruce Power, s'est occupé activement à discuter des événements au Japon sur les chaînes CBC, CTV, TVO ainsi que dans plusieurs conférences. De plus, Bruce Power a créé une section dans son site Web pour permettre à ses employés et au public de rester informés des derniers développements à la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi. La page Web fournit également plusieurs liens nationaux et internationaux pour plus d'information.

Le 22 mars, Bruce Power et ses employés ont amassé plus de 80 000 \$ lors d'une campagne de deux heures pour venir en soutien aux employés de la centrale de Fukushima. Une collecte sur l'ensemble du site a permis de recueillir près de 41 000 \$; montant que Bruce Power a doublé dollar pour dollar.

Le 28 mars, Bruce Power a annoncé qu'elle retarderait l'expédition de 16 générateurs de vapeur vers la Suède pour des fins de recyclage. Cela permettra d'obtenir plus de temps de consultation auprès des Premières Nations, les Métis et autres. Le 4 février 2011, la CCSN a accordé un permis de transport à Bruce Power, après avoir entendu les positions des 77 intervenants lors d'audiences publiques qui ont eu lieu en septembre dernier. La décision de la CCSN reflète le fait que les

risques pour la santé et la sécurité du public et de l'environnement sont négligeables.

Le 21 avril 2011, après presque deux mois de tests et d'ajustements, les opérateurs de Bruce Power ont rempli d'eau lourde le système modérateur de l'Unité 2. L'installation de nouveaux segments de tubes d'alimentation dans l'Unité 2 est réalisée à plus de 50 pour cent et la mise en service des nouveaux générateurs de vapeur est prévue pour juillet. Cela devrait permettre au circuit caloporteur d'être prêt en septembre pour le remplissage d'eau lourde.

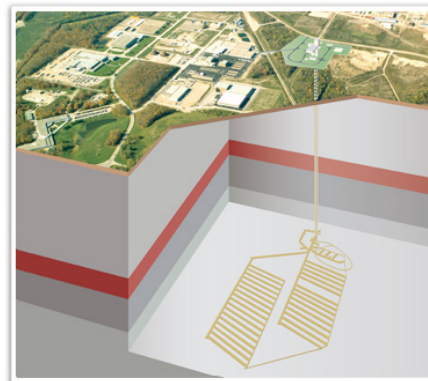
Le projet de dépôt en formations géologiques profondes va de l'avant

Le 14 avril, Ontario Power Generation (OPG) a déposé plus de dix mille pages d'informations pour appuyer sa demande de permis pour la construction d'une installation d'entreposage de déchets radioactifs à faible et moyenne activité dans des couches géologiques profondes. Ces documents comprenaient le rapport de sûreté préliminaire, les documents à l'appui ainsi qu'un document confidentiel abordant des questions de sécurité. Les quatorze documents présentaient entre autres les lignes directrices de l'étude d'impact environnemental, fournies conformément aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Les installations proposées par OPG seront situées sur le site de la centrale nucléaire Bruce, à proximité de Kincardine. Le projet vise à entreposer les déchets actuellement stockés sur le site de la centrale nucléaire Bruce, aux installations provisoires de gestion des déchets Western, de même que les déchets produits par l'exploitation des centrales nucléaires Bruce, Pickering et Darlington.

Le 19 avril, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a accusé réception de la documentation liée au projet. Les documents d'OPG seront publiés sur le site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). Après la sélection des membres de la commission d'examen conjoint et l'octroi de l'aide financière, la commission dispose de 14 jours pour annoncer le commencement de l'étude publique et la période de commentaires. Certains organismes municipaux américains ont déjà adopté des résolutions s'opposant à la construction de sites d'entreposage de déchets nucléaires dans le bassin des Grands Lacs, bien que le dépôt ne nécessite aucune approbation des États-Unis.

Plus tôt, le 18 mars 2011, l'ACEE a annoncé qu'elle accorderait 175 000 \$ en aide financière aux participants. L'aide financière a pour objectif d'apporter un soutien aux groupes et aux individus qui participent à l'évaluation environnementale du projet de dépôt d'OPG. Les demandes d'aide financière reçues à l'Agence au plus tard le 22 avril 2011 seront prises en considération.



Gracieuseté de
La Société de gestion des
déchets nucléaires
(SGDN)

Audiences publiques de la commission d'examen conjoint du projet de construction de Darlington

Le 14 avril 2011 a vu la conclusion de près de trois semaines d'audiences publiques de la commission d'examen conjoint du projet de construction de Darlington. La Commission a entendu 111 présentations orales entre le 21 mars et le 8 avril 2011, dont une du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire. OPG a publié un résumé de chaque journée d'audience sur la page Darlington New Build de son site Web. Les audiences représentaient la dernière phase publique du processus d'évaluation environnementale. La Commission prévoit une période de 20 jours pour recevoir les versions finales des soumissions écrites de tous les intervenants et une période de 25 jours pour OPG.

Dans ses observations finales à la Commission, Albert Sweetman, vice-président directeur du Nuclear New Build d'OPG, a fait remarquer que l'étude d'impact environnemental d'OPG avait étudié tous les effets environnementaux possibles et les façons de limiter les impacts. Barclay Howden, de la CCSN, a indiqué que la situation à Fukushima au Japon n'avait aucunement changé l'opinion de l'organisme de réglementation quant au bien-fondé du site de Darlington. M. Howden a ajouté que les leçons apprises au Japon seront intégrées aux décisions futures de la CCSN concernant ce projet. Le 30 mars, la CCSN a annoncé la création d'un groupe de travail afin d'évaluer les répercussions opérationnelles, techniques et réglementaires, sur les centrales nucléaires canadiennes, de l'événement nucléaire survenu au Japon le 11 mars 2011. Le 20 avril, la CCSN a publié de plus amples détails sur ce groupe de travail : « Le groupe de travail déterminera les priorités pour la mise en œuvre de mesures correctives, selon les leçons tirées, de même que la pertinence d'un examen plus approfondi, le cas échéant. »

Suite à la réception des soumissions écrites, la Commission préparera son rapport écrit en 90 jours. Ce rapport comprendra la recommandation d'accepter ou de refuser les conclusions d'OPG. La Commission soumettra ensuite son rapport au Cabinet fédéral qui prendra la décision sans appel sur cette recommandation.

Le 19 avril, des manifestants de Greenpeace ont occupé les bureaux du ministre de l'Énergie de l'Ontario, Brad Duguid, réclamant la suspension du projet. Lors d'une entrevue, le ministre a indiqué que l'Ontario n'a aucunement l'intention de déroger de son plan d'assurer la moitié de sa production d'électricité par l'énergie nucléaire.

Cameco offre 1 million de dollars pour aider le Japon

Le bulletin « Community Forum » de Cameco de février 2011 aux résidents de Port Hope comprenait de nouvelles données sur les retombées économiques. Une étude réalisée par Harry Kitchen, professeur d'économie à l'Université Trent, montre que l'impact

À suivre...

financier et économique de Cameco à Port Hope et au comté Northumberland a pris une ampleur considérable depuis 2005. Cameco Fuel Manufacturing est maintenant le plus important employeur du secteur privé à Port Hope.

Kitchen a rapporté que Cameco a généré 616 emplois directs et 288 de plus à Port Hope. En comptant les opérations de Cameco dans l'ensemble de Northumberland, ce nombre grimpe à 1 456 emplois directs et indirects. L'impact économique total est estimé à 96 millions de dollars, ou encore 155 millions en incluant le comté Northumberland dans son ensemble. De plus, les opérations de Cameco représentent 46 pour cent des impôts industriels de Port Hope. En 2009, Cameco a également versé des dons de 600 000 \$ pour la jeunesse, l'éducation et l'alphabétisation, la santé et le bien-être et pour des projets liés au développement de la communauté. Le 8 avril, Cameco a annoncé qu'elle versera un million de dollars pour venir en aide au Japon.

Bref rappel...

Lors d'une entrevue avec l'agence de presse française AFP, Fatih Birol, économiste en chef de l'Agence internationale de l'énergie, a noté qu'un ralentissement mondial de la croissance de l'énergie nucléaire en réaction à la crise au Japon pèsera lourdement sur la lutte contre le changement climatique. Il a ajouté que les gouvernements doivent étudier les implications avant de prendre toute décision de fermer des centrales nucléaires plus tôt que prévu ou d'écarter les plans de nouvelles installations.

« Le nucléaire est une partie cruciale de l'approvisionnement énergétique mondial. », a affirmé Birol. « Une croissance réduite de la capacité nucléaire dans le futur pourrait avoir des effets considérables sur l'approvisionnement énergétique mondial, sur les coûts de l'énergie et sur le changement climatique. »

De bonnes nouvelles au sujet de la réfection de Point Lepreau

Le 30 mars 2011, Énergie nucléaire NB annonçait la réalisation d'un jalon important du projet de réfection de Point Lepreau. Les activités de polissage des plaques tubulaires des tubes de calandre ont été terminées avec succès. Ces activités comprenaient le polissage des plaques tubulaires, l'inspection, le nettoyage et les mesures. Depuis, environ vingt tubes de calandre ont été installés. Le 7 avril, la CCSN a annoncé sa décision de renouveler le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance jusqu'au 30 juin 2012.

Le 14 avril, les membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ont voté à l'unanimité pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il prenne en charge les dépassements de coûts liés au projet de réfection. La province négocie actuellement avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir une pleine compensation.

Les dirigeants des partis fédéraux faisant campagne au Nouveau-Brunswick ont présenté différentes approches sur la

façon dont leur gouvernement respectif aborderait la question. Lors d'une conférence à Saint-Jean le 20 avril, Michael Ignatieff, dirigeant du Parti libéral du Canada, a indiqué qu'il était en faveur d'une certaine compensation. Jack Layton, dirigeant du NPD, a affirmé qu'il enquêterait sur la question alors que Stephen Harper, dirigeant du Parti conservateur, a souligné qu'ÉACL honorerait ses accords contractuels, mais qu'aucun coût additionnel ne serait couvert.

Le 22 avril, la Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'elle demandera l'avis du public sur son plus récent plan énergétique à long terme. Le processus s'est amorcé en octobre 2010 en recueillant les commentaires du public quant au futur énergétique de la province. Parmi les cinquante recommandations, l'une d'elles proposait que le gaz naturel devienne la source principale d'énergie jusqu'à ce que la province développe des sources d'énergie renouvelables. Les commentaires du public sur le plan énergétique doivent être soumis avant le 6 mai 2011.

En bref...

Politique et énergie nucléaire en Allemagne

En 2010 en Allemagne, le gouvernement de la chancelière Angela Merkel a adopté une loi pour prolonger les activités des centrales nucléaires du pays au-delà de 2020. Cette mesure visait à assurer un approvisionnement en électricité abordable tandis que l'Allemagne effectue la transition vers des sources d'énergie renouvelables. Un gouvernement allemand précédent avait décidé de fermer toutes les centrales nucléaires en 2020.

Le 14 mars 2011, quelques jours seulement après l'incident de Fukushima au Japon et avant deux scrutins régionaux clés du 28 mars, la chancelière Merkel a suspendu pour trois mois la prolongation des activités des dix-sept centrales nucléaires du pays. Après avoir été défaite dans ces deux élections, le 4 avril, Merkel a mandaté une Commission formée de représentants politiques, scientifiques et religieux pour évaluer le futur de l'énergie nucléaire en Allemagne. La Commission dirigée par un ancien ministre de l'Environnement devrait soumettre un rapport final en mai. Il comprendra les résultats de vastes consultations publiques ainsi qu'une évaluation de sécurité des réacteurs nucléaires d'Allemagne.

Areva vient en aide au nettoyage de Fukushima

Suivant la récente visite au Japon de sa chef de direction Anne Lauvergon, Areva a annoncé le 19 avril que la compagnie offrira de l'équipement de nettoyage. L'usine de décontamination qu'Areva construira reposera sur un principe de « co-précipitation » pour isoler et retirer les éléments radioactifs de l'eau contaminée. Il est prévu que l'usine commence ses opérations avant la fin du mois de mai. TEPCO, propriétaire de la centrale nucléaire endommagée, a déjà entamé le

processus de retrait de l'eau hautement contaminée de l'un des réacteurs et a franchi une étape clé pour réparer le système de refroidissement.

Deux décisions positives par la U.S. Nuclear Regulatory Commission (NRC)

Le 19 avril 2011, la NRC et la U.S. Corps of Engineers ont annoncé qu'ils avaient terminé les études d'impact environnemental finales (FEIS) pour les permis fusionnés des réacteurs proposés pour les Unités Summer 2 et 3. La NRC a conclu qu'il n'y avait aucun impact sur l'environnement qui empêcherait d'accorder les permis. Les demandeurs, South Carolina Electric and Gas and Santee Cooper ont fait la demande pour la construction et l'exploitation de deux réacteurs Westinghouse AP1000 à proximité de la centrale nucléaire Summer, en Caroline du Sud.

Le 21 avril, la NRC a annoncé le renouvellement du permis d'exploitation des Unités 1, 2 et 3 de la centrale nucléaire Palo Verde, pour 20 années supplémentaires. La NRC a pris sa décision après avoir pris en considération les évaluations environnementales et de sûreté soumises en décembre 2008 par l'exploitant de la centrale, Arizona Public Service Company, les conclusions des audiences publiques tenues en 2009 et en 2010 et des inspections de la centrale effectuées par la NRC. La NRC a conclu qu'il n'y avait aucun impact sur l'environnement qui allait à l'encontre du renouvellement du permis.

L'ICEM offre un second programme de formation sur l'uranium en Namibie

Un atelier de trois jours de formation de base en radioprotection offert à des travailleurs du secteur de l'uranium s'est déroulé à Windhoek, en Namibie, du 24 mars au 26 mars. Un premier atelier offert

par la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) s'était déroulé à Johannesburg, en Afrique du Sud, en 2009. Vingt-deux personnes ont participé à la formation, dont quinze dirigeants syndicaux et sept formateurs des mines africaines. L'événement était financé par l'Organisation internationale du Travail et la Fondation Friedrich-Ebert (FES). D'autres ressources ont été dispensées par l'ICEM, par le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique du Canada, le syndicat des métallos et le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire. Cameco et Ontario Power Generation ont également fourni un soutien supplémentaire.

L'atelier traitait des sources de rayonnement, de la protection, des mesures de détection ainsi que des gaz radioactifs dans les mines souterraines, à ciel ouvert, et les usines de concentration. Les conventions de l'OIT 176 et 183 et les cadres législatifs et réglementaires nationaux ont également été abordés.

Les formateurs comptaient Dave Shier et Bob Walkers du PWU; Nancy Hutchison du USW; Michael Schultheiss de FES Namibie; Marko Baran de Cameco et Brian Kohler d'ICEM. Fabian Nkomo, le directeur régional d'Afrique subsaharienne a également contribué en sélectionnant les quinze dirigeants syndicaux pour l'atelier.



LE TRAVAILLEUR CANADIEN DU NUCLÉAIRE

est publié quatre fois par an par le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire, 244 Eglinton Avenue East, Toronto, Ontario M4P 1K2.

TÉL.: 416-725-5776

TÉLÉC.: 416-481-7115

Courriel: dshier@pwu.ca

Faites parvenir vos articles à l'adresse ci-dessus.

ÉDITEUR : David Shier

ÉDITORIALISTE EN CHEF : Paul Newall

Traduction: WordPro Global Translations

Le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire (CCTN) est une organisation de travailleurs et travailleuses représentés par des syndicats de divers secteurs de l'industrie nucléaire canadienne y compris de l'extraction minière, du traitement du combustible, des centrales nucléaires, de la production de radio-isotopes pour les besoins médicaux et industriels, et de la recherche nucléaire.

Les syndicats membres du Conseil sont les suivants:

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE • CHALK RIVER TECHNICIANS AND TECHNOLOGISTS UNION • LE SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER • CANADIAN AUTO WORKERS UNION • SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INGÉNIEURS D'HYDRO-QUÉBEC • ASSOCIATION INTERNATIONALE DES POMPIERS • ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'AÉROSPATIALE • INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF ELECTRICAL WORKERS • SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE • INSTITUT PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE • ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA • SOCIETY OF PROFESSIONAL ENGINEERS & ASSOCIATES • SYNDICAT DES MÉTALLOS • CONSEIL DE COMMERCE ALLIÉ • INTERNATIONAL BROTHERHOOD OF BOILERMAKERS